



## Titres cotés en bourse et fonds communs de placement

En 2006, le gouvernement fédéral a éliminé l'impôt sur les gains en capital liés à des dons de titres et de fonds communs de placement versés à des organismes de bienfaisance. Ainsi, faire don de titres cotés à Cancer de l'ovaire Canada vous permettra d'éviter l'impôt sur les gains en capitaux. Si vous détenez des actions ou des fonds communs de placement qui ont récemment pris de la valeur, vous risquez de payer un montant d'impôt considérable lorsque vous les vendrez. Si vous en faites don directement à Cancer de l'ovaire Canada, vous pouvez économiser de l'impôt tout en posant un geste généreux et porteur de sens.

### Avantages des dons de titres cotés en bourse et de fonds communs de placement

- Occasion favorable : ce don vous permet de faire une contribution porteuse de sens.
- Avantages fiscaux : en faisant le don d'actions à valeur accrue à Cancer de l'ovaire Canada, vous évitez de payer de l'impôt sur les gains en capital.
- Réduction des frais de courtage : plusieurs firmes de courtage renoncent aux frais associés aux transactions de bienfaisance.
- Simple et pratique : les titres cotés sont très simples à transférer. Votre courtier n'a qu'à les transférer de votre compte au compte de courtage de Cancer de l'ovaire Canada. Les titres seront transférés dans notre compte le jour même où vous faites le don.
- Reconnaissance : votre don sera honoré de votre vivant.

### Comment ça fonctionne?

Un reçu fiscal de la juste valeur marchande du don est remis en date du transfert. Tous les titres doivent être transférés à Cancer de l'ovaire Canada et ne doivent pas être vendus directement par vous, le donateur. Le don ne sera pas admissible à l'élimination de l'impôt sur les gains en capital si les titres sont vendus et que le montant recueilli est ensuite remis à un organisme de charité.

## Procédure à suivre pour le transfert de titres

1. Le transfert de titres sera grandement simplifié et accéléré si les titres sont placés dans un compte de courtage. Les titres peuvent être transférés de votre compte à celui de Cancer de l’ovaire Canada si vous, le donateur, en faites la demande :

Ligne d’action BMO  
Numéro de la succursale : 3973  
First Canadian Place  
100, rue King Ouest, Étage B1  
Toronto, Ontario M5X 1H3  
Numéro de télécopieur : 416 359-5607  
Numéro de compte : 22079962-12  
Nom du compte : Cancer de l’ovaire Canada  
CUID : NTD  
DTC : 5043

Comme nous détenons un compte de courtage à commissions réduites et que nous n’avons pas recours aux services d’un directeur de compte, il est très important de nous faire parvenir une copie des documents officiels dès que le transfert a lieu afin que nous établissions l’identité du donateur au moment où les titres sont déposés dans notre compte.

2. Un donateur qui détient des certificats de valeurs mobilières peut présenter un certificat dûment endossé dont la signature a été avalisée par la banque ou un courtier, ou un certificat non endossé associé à une procuration de transfert d’actions ou d’obligations dont la signature a été avalisée. Les certificats peuvent être livrés à Cancer de l’ovaire Canada par service de messagerie avant la clôture du transfert si les précautions nécessaires sont prises, c’est-à-dire si les certificats non endossés et la procuration de transfert d’actions ou d’obligations sont livrés individuellement.
3. Nous ne recommandons pas de réinscrire les certificats de valeurs mobilières au nom de Cancer de l’ovaire Canada; la réinscription peut prendre plus de deux semaines, période pendant laquelle la valeur des titres risque de fluctuer.
4. Pour transférer des titres de fonds communs de placement, le donateur doit faire parvenir des instructions écrites à la société de gestion (p. ex. AGF, McKenzie Financial, etc). Le donateur doit signer les documents fournis par la société de gestion. La lettre d’instruction transmise à la firme devrait contenir l’information suivante :

« Par la présente, je donne instruction à “Fond ABC” de transférer immédiatement (nombre) \_\_\_\_\_ titres du compte numéro \_\_\_\_\_ au nom de Cancer de l’ovaire Canada,

Ligne d’action BMO  
Numéro de la succursale : 3973  
First Canadian Place  
100, rue King Ouest, Étage B1  
Toronto, Ontario M5X 1H3  
Numéro de télécopieur : 416 359-5607  
Numéro de compte : 22079962-12  
Nom du compte : Cancer de l’ovaire Canada  
CUID : NTD  
DTC : 5043

Veillez ne pas vendre les titres ou effectuer le don à partir des fonds de mon compte. Lorsque Cancer de l'ovaire Canada recevra la confirmation du transfert des titres vers son compte, l'organisme pourra autoriser la vente des titres. »

**ATTENTION :** Assurez-vous TOUJOURS que les titres cotés soient transférés directement à Cancer de l'ovaire Canada, puis vendus par l'organisme. Tous les titres doivent être transférés à Cancer de l'ovaire Canada et ne doivent pas être vendus directement par vous, le donateur. Le don ne sera pas admissible à l'élimination de l'impôt sur les gains en capital si les titres sont vendus et que le montant recueilli est ensuite remis à un organisme de charité.

**Demandez l'avis d'un professionnel :**

Si vous considérez transférer des actifs qui ont pris de la valeur, nous vous conseillons de demander d'abord l'avis d'un spécialiste fiscal ou d'un conseiller financier. Cancer de l'ovaire Canada vous encourage fortement à obtenir des conseils professionnels afin d'assurer le respect de vos objectifs financiers, l'analyse de votre situation fiscale et l'élaboration de la meilleure stratégie en fonction de votre situation particulière.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :  
Elisabeth Baugh  
Directrice générale  
1-877-413-7970 ext. 222  
ebaugh@ovariancanada.org